



Lumière Synergie Développement
BP/ 279, Rue ValPar Ndiaye, Escale- Fatick-Sénégal
Téléphone: +221339459040/+221776417074
Email: alsagne@aim.com,lsyndev@aol.com



“Éclairer l’Afrique de l’Ouest” La Banque Africaine de Développement Face au défi du climat

Rapport final

Octobre 2019

Auteur : Mme Seynabou DIOUF,
Économiste -Environnementaliste
Point E, 4 Rue de Louga – Dakar – Sénégal
Tel +221 77651 02 38

Conseils, relecture et design :
M. Aly Marie SAGNE,
Socio-Économiste
Rue Wal Par Ndiaye – Fatick – Sénégal
Tel +221 339491618

Avec les conseils et le soutien de
M. Babacar DIOUF,
Géographe -Environnementaliste
Rue Wal Par Ndiaye – Fatick – Sénégal
Tel +221 339491618

Résumé exécutif

L'accès à l'énergie constitue une préoccupation majeure dans tous les pays, particulièrement ceux de l'Afrique subsaharienne où la couverture des besoins énergétiques demeure faible, malgré l'important potentiel dont regorge la zone.

Avec une population estimée en 2016 à près de 360 millions, seulement 43% des habitants environ en Afrique de l'Ouest ont accès à l'électricité, avec les zones rurales ayant des taux d'accès beaucoup plus faible. En outre, près des trois quarts de la population africaine totale n'ont pas accès à des installations de cuisson propres, avec un déficit d'accès dépassant 90% dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. Le déficit en électricité persistant a paralysé la croissance économique de la région et l'a empêchée d'atteindre plusieurs de ses objectifs de développement en termes de santé et d'éducation. Parmi les causes de cette pénurie figurent le manque de capacité de production d'électricité pour alimenter les régions raccordées au réseau, l'absence d'une infrastructure de réseau appropriée pour fournir cette électricité, les obstacles réglementaires à des rentrées de revenus réguliers pour maintenir et investir dans les nouvelles capacités de production, et la dispersion de la population dans les régions éloignées.

Il est prévu que la population en Afrique de l'Ouest, double d'ici 2050 et que cela entrainera une demande énergétique qui pourrait augmenter au quintuple d'ici 2030. Pour répondre à cette demande croissante, la région s'est engagée, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, dans un processus visant à augmenter considérablement sa capacité de production et apporter des améliorations importantes à ses réseaux électriques. Au niveau international, la Banque Africaine de Développement (BAD) s'est dotée d'une politique en matière d'énergie dont les objectifs sont : *i) appuyer les efforts des Pays membres régionaux (PMR) visant à fournir à l'ensemble de leurs populations et aux secteurs productifs, l'accès à des infrastructures et à des services énergétiques modernes, fiables et à un coût abordable ; et ii) aider les PMR à développer un secteur de l'énergie viable aux plans social, économique et environnemental.*

Toutefois, pour soutenir son développement, l'Afrique fait face à d'importants défis dont notamment une forte demande en ressources fossiles (particulièrement le charbon et le pétrole). Cependant, le constat est clair qu'aujourd'hui, les modes de production et de consommation de ces énergies fossiles ont eu des impacts négatifs irréversibles sur l'environnement, et par conséquent ont engendré de vives réactions à travers le monde. Ainsi, est née une nouvelle vision écologique mondiale soutenue par une diplomatie environnementale visant à maîtriser les bouleversements écologiques actuels.

Désormais, la prise en compte des Changements Climatiques constitue à n'en pas douter, un facteur clé dans toute politique initiée en faveur des populations. Donc, les politiques dans le secteur de l'énergie ne peuvent pas échapper à cette réalité.

Aussi, dans toute perspective d'accès à l'énergie, les acteurs devraient prendre en compte un certain nombre de facteurs dont notamment : la tendance évolutive du secteur, le développement durable, les impacts sur l'environnement, l'importance des sources d'énergie renouvelable et le poids des politiques en vigueur.

Ainsi, face aux défis climatiques et la pression des organisations de la société civile, beaucoup d'institutions de financement ont adhéré à cette nouvelle orientation et se retirent progressivement du financement des énergies fossiles.

Dans ce contexte, la BAD ne saurait être indifférente. L'examen du portefeuille de la Banque dans le secteur de l'énergie en Afrique de l'ouest au cours des cinq dernières années met en évidence un très faible engagement en faveur des énergies renouvelables. En effet, la part relative des énergies propres dans les décaissements globaux de la période est estimée à 1,48% (hors hydroélectricité qui occupe 14,65% des décaissements). À partir de 2016, des améliorations ont été notées et les énergies renouvelables ont absorbé l'essentiel des financements octroyés par la BAD dans le secteur en 2017. Mieux, le Président du Groupe a déclaré, à l'occasion du Sommet Action Climat, lors de la 74^{ème} Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies « *le charbon n'a plus sa place en Afrique, il appartient au passé. L'avenir est aux énergies renouvelables. En ce qui nous concerne, à la Banque africaine de développement, nous sommes en train de nous débarrasser du charbon* ».

Par ailleurs, pour traduire cette déclaration en réalité, la politique de la Banque en matière d'énergie mériterait d'être révisée pour consacrer formellement et définitivement l'abandon du charbon par la BAD. Bien que la révision doive en principe intervenir en 2022 comme indiqué dans la politique (après dix ans d'existence), la même disposition prévoit une révision anticipée lorsque des événements importants se produisent. Les engagements pris par la Banque dans le cadre de l'Accord de Paris lui offrent donc une opportunité de réactualiser en conséquence sa politique en matière d'énergie pour éviter de verser dans la démagogie.

Sigles et abréviations

ARREC	Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité
ASEA	Association des Sociétés d'Électricité d'Afrique
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CEREEC	Centre Régional pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique
COP	Conférence des Parties
EEEOA	Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain
FIE	Facilité pour l'Inclusion Énergétique
FMO	Banque Néerlandaise de Développement
IAER	Initiative Africaine des Énergies Renouvelables
IRED	Initiative Régionale pour l'Énergie Durable
PERC	Politique en matière d'énergies renouvelables
LSD	Lumière Synergie pour le Développement
OSC	Organisation de la Société Civile
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
PGIES	Plan de Gestion des Impacts Environnementaux et Sociaux
PMR	Pays Membres Régionaux
PAP	Personne Affectée par le Projet
PAR	Personne Affectée par le Projet
USD	Dollar États-Unis d'Amérique
UA	Union Africaine

Table des matières

Contexte et justification	6
1 Objectifs et résultats attendus	8
2 Démarche méthodologique.....	9
3 Résultats de l'étude	10
3.1 Analyse de la politique de la BAD dans le secteur de l'énergie et de ses implications sur les accords de Paris sur le climat	10
3.2 Évaluation des investissements de la BAD dans le secteur de l'énergie	14
3.3 Leçons apprises et les meilleures pratiques en matière de politique énergétique	18
4 Conclusion et recommandations.....	20
Références bibliographiques	22
Annexes	24

Contexte et justification

En Afrique de l'Ouest¹, les besoins en énergie augmentent à un rythme rapide alors que la croissance démographique est très forte, près de 10 millions de personnes supplémentaires par an. Cette région dispose d'importantes ressources énergétiques, notamment de pétrole, et d'un bon potentiel (mais peu exploité) dans le domaine des énergies hydraulique et solaire. Dans ces zones aux fortes disparités, l'accès à l'énergie reste toutefois l'un des défis majeurs à l'heure actuelle et de nombreux pays restent dépendants des combustibles fossiles, très onéreux. Avec une population estimée en 2016 à près de 360 millions, la moyenne du taux d'accès à l'électricité dans la région était de 43,53% seulement, les zones rurales ayant des taux d'accès beaucoup plus faible. A côté des pays les moins bien lotis comme le Niger où la population ayant accès à l'électricité en 2016 n'est que de 16,2%, le Burkina Faso avec 19,2% et le Libéria avec 19,8%, trônent le Cap-Vert (92,6%), le Ghana (79,3%) et le Nigéria (59,3%). Il s'y ajoute que dans la plupart des pays, l'approvisionnement énergétique n'est pas fiable, ce qui entraîne des coupures d'électricité fréquentes aux conséquences néfastes sur les économies et les conditions d'existence des populations.

Selon la Banque mondiale, l'établissement d'un marché régional unifié de l'énergie permettrait d'économiser entre cinq à huit milliards de dollars par an². En outre, en important de l'électricité moins chère, les pays auraient ainsi accès à une énergie abordable, fiable, moderne et générant moins d'émissions de CO₂.

Dès lors, au niveau régional, la CEDEAO s'est impliquée par la création d'entités telles que :

- Le Centre Régional pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique (CEREEC) dont le siège est situé au Cap Vert ;
- Le Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) dont le siège est situé au Bénin ;
- L'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité (ARREC) dont le siège est situé au Ghana.

Parallèlement, d'autres initiatives sont en cours pour résoudre les grands défis énergétiques de l'Afrique parmi lesquelles :

- Le Nouveau pacte pour l'énergie en Afrique « New Deal on Energy for Africa », une stratégie du Groupe de la Banque dont la version révisée a été approuvée par le Conseil d'administration le 18 mai 2016. Il vise *la transformation du secteur de l'énergie en Afrique en vue de promouvoir la croissance inclusive et la transition vers la croissance verte, grâce à l'augmentation de la production, l'élargissement de l'accès à l'énergie,*

¹ L'Afrique de l'Ouest est constituée d'un ensemble de 16 pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo

² <https://www.banquemondialed.org/fr/news/feature/2018/04/20/regional-power-trade-west-africa-offers-promise-affordable-reliable-electricity>

- *L'amélioration de la fiabilité de l'énergie et l'accroissement de l'efficacité énergétique ainsi que l'amélioration de la viabilité des systèmes d'énergie.*
- La plateforme Énergie Durable pour Tous (dite en anglais Sustainable Energy for All, SE4All par acronyme), lancée en septembre 2011 par le Secrétaire Général des Nations Unies. Elle vise à l'horizon 2030 l'atteinte de ces trois objectifs : *assurer un accès universel à des services énergétiques modernes ; doubler le taux global d'amélioration de l'efficacité énergétique ; et doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique global.* En Afrique elle est sous l'égide de la Banque Africaine de Développement (BAD), en partenariat avec la Commission de l'UA, le NEPAD et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- L'Initiative Africaine des Énergies Renouvelables (IAER) lancée à la conférence de Paris, qui représente un effort inclusif concourant à la transformation (appartenant à l'Afrique et pilotée par ce continent), effort visant à *accélérer et à mettre à l'échelle l'exploitation de l'énorme potentiel en énergie renouvelable du continent ;*
- Le Fonds des énergies durables pour l'Afrique qui a été mis en place pour *promouvoir une croissance économique durable des pays africains ;*
- La Politique en matière d'énergies renouvelables de la CEDEAO (PERC) et d'efficacité énergétique.
- Le Programme de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE) de l'UEMOA.
- L'Initiative Éclairer l'Afrique : modèle fondé sur les transactions et tiré par les partenariats, lancé par l'ancien Président des États-Unis Barack Obama en 2013, *la priorité Éclairer l'Afrique est conçue pour s'attaquer à la pauvreté énergétique sur le continent et promouvoir une croissance économique inclusive pour les communautés africaines.*
- L'Initiative pour le financement de l'électrification lancée par la Commission européenne lors de la COP21 en 2015, qui est un mécanisme de financement visant à *appuyer le développement du marché et les initiatives du secteur privé en faveur de solutions énergétiques abordables, durables et fiables dans les pays en développement ;*
- La Facilité pour l'inclusion énergétique (FIE) qui facilite l'accès à l'énergie, à travers la promotion des projets d'énergie renouvelable de petite taille. La FIE *visse à s'attaquer aux problèmes liés au niveau élevé des coûts de transaction et au manque actuel d'accès aux financements pour les projets d'énergie renouvelable de petite taille, contribuant ainsi à augmenter les flux de capitaux injectés dans le secteur de l'énergie en Afrique.*

Par ailleurs, l'Afrique dépend toujours sur les ressources fossiles telles que le pétrole, le gaz et le charbon pour résoudre son déficit énergétique.

En outre, La BAD a été l'un des principaux bailleurs de fonds de projets à base de charbon en Afrique. En effet, au cours de la dernière décennie, elle a prêté plus de 1,5 milliard d'euros (1,65 milliard de dollars) à la compagnie d'électricité Sud-africaine Eskom pour la centrale à charbon de Medupi et plus de 50 millions d'euros à l'entreprise suédoise Nykomb Synergetics AB pour la construction de la centrale à charbon de Sendou au Sénégal.

Cependant au niveau mondial, des voix s'élèvent pour l'abandon des énergies fossiles (particulièrement le charbon), notamment chez les organisations de la société civile (OSC) qui considèrent les énergies fossiles non seulement coûteuses, mais aussi très polluantes. Il en est ainsi de la campagne "au-delà du charbon" de Bank watch CEE³ qui promeut une transition énergétique socialement responsable tout en exposant les risques économiques, juridiques, sociaux et environnementaux de l'industrie du charbon. Par exemple, selon les experts, la combustion d'une tonne de charbon génère 4 tonnes de CO₂, et cela représente pour le pétrole et le gaz naturel, respectivement 3,1 tonnes et 2,3 tonnes. D'autre part, pétrole, gaz et charbon représentent 80 % des émissions mondiales de CO₂ et 67 % des émissions de gaz à effet de serre. Il faudrait, pour ne pas dépasser le seuil visé par l'Accord de Paris, laisser sous terre 80 % des ressources connues.

Aussi, dans un contexte de crise climatique, les OSC militent pour une transition des investissements dans le secteur de l'énergie vers les énergies renouvelables.

Dans cette perspective, beaucoup d'investisseurs dont des Banques Multilatérales de Développement (FMO en 2015) commencent à sortir du charbon⁴ pour soutenir les accords de Paris sur le Climat qui, en son article 2 vise [...] à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, [...] et rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. »

Dans ce contexte, Lumière Synergie pour le Développement (LSD), une organisation sénégalaise qui fait le monitoring de la BAD depuis maintenant 10 ans, fait écho à cette vaste campagne, où cette année dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Comblent l'écart en matière de transparence, de redevabilité et des droits de l'homme au sein des banques publiques d'investissement en Afrique de l'Ouest », LSD a lancé une campagne pour l'abandon du charbon par la Banque Africaine de Développement.

Cette étude commanditée par LSD, et portant sur l'Évaluation du portefeuille des opérations de la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le secteur de l'énergie en Afrique de l'Ouest durant les 5 dernières années (2014 et 2018) s'inscrit effectivement dans cette logique.

1 Objectifs et résultats attendus

Il s'agit d'analyser, de façon générale, la cohérence de la politique de la BAD dans le secteur de l'énergie, avec le contexte international actuel de lutte contre les changements climatiques et la promotion des énergies propres.

Les objectifs spécifiques de cette évaluation consistent à :

1. Analyser la politique de la BAD dans le secteur de l'énergie au vu des évolutions dans le contexte sous régional et international ;
2. Analyser les implications de la politique actuelle de la BAD sur l'énergie sur les accords de Paris sur le climat ;

³ https://www.banktrack.org/campaign/banks_and_coal

⁴ https://www.banktrack.org/campaign/bank_moves_out_of_coal

3. Évaluer les investissements de la BAD dans le secteur de l'énergie, par source, et analyser la part relative des énergies propres ;
4. Identifier les leçons apprises et les meilleures pratiques (point forts et points faibles de la politique énergétique) et formuler des recommandations claires et précises, à partir des constats effectués, devant permettre d'orienter le Banque sur des opportunités et ou modifications à prendre en compte dans la mise en œuvre de la politique actuelle et dans la perspective de la consolidation et de la pérennisation des acquis, mais également pour la formulation éventuelle d'une nouvelle politique dans le secteur de l'énergie, en conformité avec les exigences du contexte mondial.

2 Démarche méthodologique

La démarche adoptée pour la conduite de l'étude a principalement consisté en une revue de la documentation de référence sur la politique de la BAD dans le secteur de l'énergie, ses normes de sauvegarde environnementale, le « New Deal » sur l'énergie pour Afrique, les rapports du département de l'énergie, de l'environnement et du changement climatique, ainsi que plusieurs autres documents qui ont permis une meilleure compréhension des enjeux mondiaux du secteur de l'énergie (cf. références bibliographiques en annexe).

Au démarrage de la mission, une réunion de cadrage a été tenue avec le commanditaire (LSD), pour des échanges visant à s'accorder sur les éléments clefs de la mission. Cette rencontre a été l'occasion de recueillir des informations complémentaires et des suggestions de la part de LSD, et de s'entendre sur le contenu des termes de référence. Les documents de base ont été identifiés et communiqués au Consultant lors de cette rencontre. Elle a aussi permis d'échanger sur la préparation administrative et technique de la mission, notamment l'évaluation des besoins logistiques (mesures de facilitation attendues de LSD par le consultant) et l'adoption d'un mécanisme de suivi du déroulement de la mission.

Par ailleurs, des entretiens ont été menés avec des personnes ressources, spécialistes des questions énergétiques et climatiques.

Une rencontre avec des experts du département de l'énergie, de l'environnement et du changement climatique de la BAD (cf. liste en annexe) a aussi permis d'échanger sur l'évolution de la politique de l'institution au cours des dernières années, ses réalisations dans le secteur de l'énergie, particulièrement en Afrique de l'Ouest, ainsi que les perspectives de développement. Un guide d'entretien a été élaboré pour structurer les échanges (cf. annexe). Il faut noter que les points relatifs à la politique de sauvegarde environnementale n'ont pas été abordés, la réunion prévue avec la Division de la conformité et des sauvegardes n'ayant pas pu se tenir.

3 Résultats de l'étude

3.1 Analyse de la politique de la BAD dans le secteur de l'énergie et de ses implications sur les accords de Paris sur le climat

- **Cohérence de la politique de la BAD par rapport au contexte mondial actuel en matière d'énergie marqué par la promotion des énergies renouvelables par l'Accord de Paris sur le Climat**

L'analyse de la politique du secteur de l'énergie de la Banque sous l'angle de la crise du climat et des engagements sur les changements climatiques fait ressortir plusieurs enseignements. La première faiblesse de la politique peut être reliée à son objectif premier consistant à répondre aux besoins énergétiques urgents des PMR. Sous cet angle, la politique n'exclut aucun sous-secteur même ceux contraires en principe à sa stratégie de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements climatiques de 2009. Ces sous-secteurs sont les énergies fossiles à savoir le charbon, le pétrole et le gaz. En effet, la politique projette la croissance durable en Afrique de pair avec une hausse de l'énergie et des émissions de CO₂. Dans la même lancée, elle s'engage à aider les PMR à exploiter leurs ressources naturelles énergétiques (pétrole, gaz et charbon inclus). Dans la même politique, la Banque prend l'engagement de soutenir les PMR à intégrer les considérations climatiques dans leurs politiques et textes réglementaires. En somme, la politique énergétique de la BAD soutient la production d'électricité à partir de sources fossiles.

La politique est complétée par des stratégies à moyen terme. Ainsi, dans ce cadre, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé durant sa réunion du 18 mai 2016 le nouveau pacte pour l'énergie en Afrique. Contrairement à la politique ce « New Deal » sur l'énergie pour Afrique, dont l'objectif est la promotion de l'accès universel à l'énergie en Afrique, n'a pas fait l'objet de larges consultations. Pourtant, cette stratégie constitue depuis son adoption et ce jusqu'en 2025 l'agenda de la Banque dans le secteur énergétique. Contrairement à la politique, la stratégie n'a pas été rendue publique ; les publications concernant le nouveau pacte sont des brochures sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie. Enfin, le nouveau pacte pour l'énergie en Afrique est exécuté conjointement avec le programme transformation durable des sociétés nationales d'électricité dans le but de rendre ces dernières solvables tout en obtenant des résultats à la hauteur des standards internationaux.

Pour ce qui concerne la révision de la politique, elle doit en principe intervenir en 2022 comme indiqué dans la politique après dix ans d'existence. Toutefois, la même disposition prévoit une révision anticipée lorsque des événements importants se produisent. L'accord de Paris sur le climat postérieur à la politique énergie ainsi que la prise de position nette du Président de la BAD à l'ONU contre le charbon sont des raisons suffisantes pour réviser la politique.

En attendant, il faut noter que la BAD a pris beaucoup d'initiatives dans le sens de la mise en adéquation de sa politique globale par rapport aux évolutions du contexte international, notamment l'Accord de Paris (en témoigne son engagement dans la finance climatique). En outre, depuis l'adoption en 2016 du « New Deal » sur l'énergie pour Afrique, la plupart des investissements de la BAD dans le secteur sont consacrés aux énergies renouvelables, 95% selon la Direction de la banque.

Les engagements de la BAD en faveur du climat se sont aussi matérialisés à travers les investissements importants consentis dans le domaine. En 2017, elle a élaboré son deuxième plan d'action sur les changements climatiques couvrant la période 2016 – 2020 où elle s'est ainsi engagée à faire en sorte que ses investissements dans le domaine du changement climatique, qui étaient de 32 % de ses approbations de projets en 2018, atteignent 40 % d'ici 2020.⁵

A l'occasion du One Planet Summit qui s'est tenu à Nairobi en mars 2019, la BAD a promis d'augmenter son portefeuille en faveur du climat à 25 milliards de dollars d'ici 2025, avec une parité entre adaptation et atténuation.

➤ **Conformité des investissements de la BAD dans le secteur de l'énergie avec ses principes directeurs dans le domaine**

Pour **garantir la sécurité énergétique et élargir l'accès pour tous**, mais aussi **progresser vers les énergies propres**, la banque s'est engagée dans le financement des mini-réseaux et kits solaires.

C'est ainsi que dans le cadre du « Programme électricité pour tous, la Banque a aidé Zola EDF Côte d'Ivoire (à travers une garantie partielle) à mobiliser près de 28 millions dollars en 2018, pour l'installation de systèmes solaires domestiques au profit de 100 000 ménages ruraux d'ici 2020. Au Sénégal, le projet de centrale solaire à énergie photovoltaïque à Santhiou Mékhé de 30 Mégawatts est présenté comme l'un des cinq projets majeurs soutenus par la Banque Africaine de Développement dans le secteur.

Pour ce qui est du projet de production d'énergie de Malicounda au Sénégal, il a été approuvé le 27 novembre 2018. A ce jour, le financement mobilisé par la BAD s'élève à 58 millions 544 mille 911 USD sous forme de dette sénior au secteur privé. Le co-financement du projet par le Fonds de l'OPEP pour le développement international, Emerging Africa Infrastructure Fund et Development Bank of Southern Africa s'élève à 118,498 millions USD. Cependant, le co-financement n'est pas encore mobilisé à ce jour si l'on se fie aux données fournies par la BAD au Consultant. Enfin, ce projet de production d'énergie sera alimenté au fioul et au gaz avec une capacité installée de 120 MW.

Dans le cadre de l'Initiative « Désert à l'Énergie », elle a mobilisé en faveur du projet « Yeleen d'électrification rurale » au Burkina Faso, des ressources climatiques du Fonds Vert Climat d'un montant total de 21,5 millions d'Euros (dont 12,90 millions d'Euros de don et 8,6 millions d'Euros de prêt).

La banque a aussi entrepris, dans le cadre de la même Initiative, un programme de renforcement des capacités des sociétés d'électricité pour leur permettre de pouvoir absorber l'énergie renouvelable dans leurs réseaux. Pour rappel, les cinq priorités de l'initiative, qui couvre 11 pays (Burkina Faso, Érythrée, Éthiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Soudan, Djibouti, Sénégal et Tchad) consistent à : accélérer le déploiement de la production solaire, étendre et renforcer le réseau de transport d'électricité, accélérer l'électrification par des solutions hors-réseau, revitaliser les sociétés nationales d'électricité et améliorer le climat des affaires pour accroître les investissements du secteur privé. Les ambitions de l'Initiative sont de fournir 10 000 MW d'électricité d'origine solaire à 250 millions de personnes à travers le Sahel.

⁵ Instruments de financement climatique à la Banque africaine de développement (2019)

Cette initiative a reçu un soutien fort des chefs d'État des pays du G5 Sahel lors du Sommet tenu en septembre 2019 à Ouagadougou, au Burkina Faso dont le thème était « Exploiter l'énergie solaire pour le développement socio-économique des pays du G5 Sahel ».

Dans la même dynamique, la Banque a financé en 2018 le Projet d'électrification du Nigeria (NEP) qui vise l'accroissement de la capacité installée et l'amélioration de l'accès à l'électricité grâce à des solutions hors réseau et axées sur les mini-réseaux.

- **Promotion de la diffusion du savoir, de la recherche - développement et de l'innovation**

Pour la Banque, la réussite des réformes entreprises en vue de renforcer l'amélioration de l'efficacité financière et opérationnelle du secteur de l'énergie passe, entre autres, par le développement des compétences de pointe pour assurer des performances importantes aux plans technique, opérationnel et politique. C'est pourquoi elle a mené en 2013 une étude relative au diagnostic et à l'évaluation des besoins de renforcement des capacités du secteur de l'énergie électrique en Afrique subsaharienne.

Dans le domaine de l'énergie, la Banque n'a pas un programme spécifique de renforcement des capacités. Toutefois, elle a décidé d'incorporer un volet renforcement des capacités dans toutes les futures opérations relatives aux infrastructures énergétiques.

En partenariat avec l'Association des sociétés d'électricité d'Afrique (ASEA), la Banque a entrepris un programme de renforcement des capacités au profit des dirigeants des sociétés du secteur, notamment, dans la perspective d'adopter une approche qualité dans leur gestion et leur gouvernance et une meilleure visibilité du secteur.

- **Innovation en vue d'accroître les flux financiers dans le secteur de l'énergie**

La Banque a mis en place le New Deal pour l'énergie en Afrique, qui est une plateforme de partenariat public-privé pour la mobilisation de financements novateurs dans le secteur énergétique en Afrique.

A cet effet, la Banque s'est investie dans la mise en place de corridors pour le développement des énergies renouvelables à grande échelle en vue de créer un marché sous régional et amoindrir ainsi les coûts de production. En guise d'exemple, il convient de citer le projet d'interconnexion électrique 225 KV Guinée – Mali d'une longueur d'environ 714 km, qui fait partie des projets prioritaires du système d'Échange d'Énergie Électrique Ouest-Africain (EEEOA). Le projet prévoit l'électrification de 201 localités (121 localités en Guinée et 80 localités au Mali) avoisinantes de la ligne, dans le corridor élargi à 10 km de part et d'autre de ladite ligne.

Il y a aussi le Projet énergie de l'OMVG (Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Gambie) qui concerne la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Sénégal, en cofinancement avec l'AFD, la Banque Mondiale, la BEI, la BID, la KFW, la BOAD, la BID, la FKDEA, Exim Bank de Chine et les États concernés. La construction d'une boucle de 1677 km de ligne de transport d'énergie à 225 kV pour relier entre eux les quatre pays, permettra des échanges d'énergie et l'amélioration de la qualité de la fourniture d'électricité dans ces pays par la fourniture d'une énergie renouvelable, propre et à un coût compétitif.

- Renforcement de la gouvernance au niveau national

En plus d'appuyer le développement de l'infrastructure énergétique africaine, la Banque a investi dans l'infrastructure « non matérielle » des institutions et des règlements pour garantir la prestation efficiente des services d'électricité aux ménages et aux entreprises. Elle s'est aussi investie dans l'harmonisation des règlements nationaux en vue du développement de pools énergétiques régionaux.

Il apparaît en effet que, pour que les investisseurs puissent avoir la confiance nécessaire pour participer au financement, une gouvernance et de règlements efficaces sont nécessaires afin de garantir la transparence et d'obliger les fournisseurs d'énergie à respecter leurs engagements.

C'est dans cette optique qu'en partenariat avec la Facilité Africaine de Soutien Juridique, la Banque conseille les pays africains sur des questions légales et réglementaires, en insistant sur l'importance de communiquer au sujet des réformes pour s'assurer la compréhension et la confiance du public. Elle les conseille également sur la structure des projets énergétiques et fournit des capitaux propres et des prêts, des conseils et une assistance technique en vue d'aider les investisseurs privés à s'établir en tant que producteurs d'énergie indépendants.

Dans plusieurs projets énergétiques, la Banque a constitué des capacités dans les institutions électriques en renforçant les capacités techniques et de gestion.

- Promotion de la responsabilité environnementale et sociale

La Banque a très tôt intégré dans sa politique globale les préoccupations environnementales et sociales. Ses Procédures d'évaluation environnementale et sociale ont été révisées en 2012 afin de refléter la mise à jour des informations, des processus améliorés et des nouvelles connaissances contenues dans le Système de Sauvegarde Intégré (SSI).

La Banque veille à ce que les projets, les programmes régionaux et les opérations d'appui programmatique du secteur de l'énergie restent conformes à ses normes sociales et environnementales. Ainsi le respect des exigences en matière d'études d'impact environnemental et social (EIES) est requis, de même que celles relatives aux plans de gestion des impacts environnementaux et sociaux (PGIES) et aux plans complets de réinstallation (PCR). C'est par exemple ce qui a été fait dans le cadre du Projet OMVG qui entraîne l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de bâtis, de terres agricoles, de cultures, d'arbres et de constructions non habitable, de même que la perte d'activités génératrices de revenus. Conformément à la politique de la Banque en matière de déplacement involontaire des populations (Sauvegarde Opérationnelle 2 – SO2), les Gouvernements de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée Bissau et du Sénégal ont élaboré et soumis un Plan complet de réinstallation (PCR) pour assurer l'indemnisation et la réinstallation des personnes affectées par le projet (PAP).

Ainsi selon la Direction de la Banque rencontrée lors de cette étude, la Banque a mis en place une enveloppe financière spécialement dédiée au soutien des PGIES et des procédures d'expropriation. Mieux encore, la Banque va désormais faire du règlement des compensations (avec preuves à l'appui) une conditionnalité de décaissement.

En outre, toujours d'après la Direction, pour s'assurer que leurs clients respectent les normes environnementales et sociales, la Banque mène des missions de supervision semestrielles et procède à un suivi-évaluation régulier, en plus des évaluations internes.

Enfin, pour prendre en compte la dimension sociale et permettre aux populations les plus démunies d'accéder à l'énergie, 80% des projets de la banque sont désormais accompagnés d'un volet électrification rural pour alimenter les villages proches des infrastructures avec des mesures d'accompagnement pour permettre un renforcement des capacités des populations concernées dans l'usage de l'électricité.

Cependant, dans la pratique, la Direction de la BAD semble avoir d'autres priorités lors de la mise en œuvre des projets. En effet, dans le rapport de vérification de la conformité du projet Sendou en mai 2018, le Panel de Vérification souligne notamment que *la Banque a effectué tous les décaissements en dépit de graves constats de non-respect des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque par le projet de centrale à charbon électrique au Sénégal*⁶.

- **Intégration des réponses au changement climatique**

La lutte contre les effets du changement climatique en Afrique revêt un caractère hautement prioritaire pour la Banque. C'est dans ce cadre que s'inscrivent la mise en place d'un système de sauvegarde climatique et l'élaboration de ses deux Plans d'action sur le changement climatique (2011-2015 et 2016-2020), dont l'objectif était d'orienter la mise en œuvre de sa Stratégie de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements (CRMA), et celle du Cadre d'investissement dans les énergies propres (CEIF).

Par ailleurs, la Banque investit ses propres ressources et mobilise d'autres sources de financement nouvelles pour aider l'Afrique à faire face aux changements climatiques et à transformer ses économies, dans des domaines stratégiques tels que l'agriculture, l'énergie, les infrastructures, l'eau et l'utilisation du sol. A ce titre, figurent le Fonds pour les changements climatiques en Afrique, le Fonds des énergies durables pour l'Afrique, le Fonds spécial de l'Initiative Climat pour le développement de l'Afrique (ClimDev-Afrique) et le programme des obligations vertes.

- **Intégration de la dimension genre**

Conformément à sa Stratégie de genre (2014-2018), la Banque reconnaît que pour parvenir à la croissance inclusive, il est essentiel de mener un développement énergétique sensible à la parité dans le cadre de la planification et la mise en œuvre des projets. C'est pourquoi elle veille à l'intégration des questions sexo-spécifiques dans ses interventions du secteur de l'énergie.

3.2 Évaluation des investissements de la BAD dans le secteur de l'énergie

Au cours des cinq dernières années (2014-2018), le Groupe de la Banque Africaine de Développement a consenti des investissements conséquents dans le secteur énergétique en Afrique de l'Ouest. Disposant de 32,15% du pouvoir de vote des pays membres régionaux ;

⁶ Voir PP 21, 29, 31 et 35- Rapport de vérification de la conformité Projet de centrale électrique à charbon de Sendou

la région ouest africaine constitue un espace important dans l'histoire mais également le devenir de la Banque. Cette forte représentativité de la région est due à un quatuor de pays : le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana et dans une moindre mesure le Sénégal. En effet, ces quatre pays concentrent 50,59% du pouvoir de vote de l'ensemble ouest africain avec une large part du Nigéria qui détient 29,03% du pouvoir de vote régional. Ces pays enregistrent les cumuls de décaissement les plus élevés au cours des cinq dernières années (cf. graphique ci-dessous).

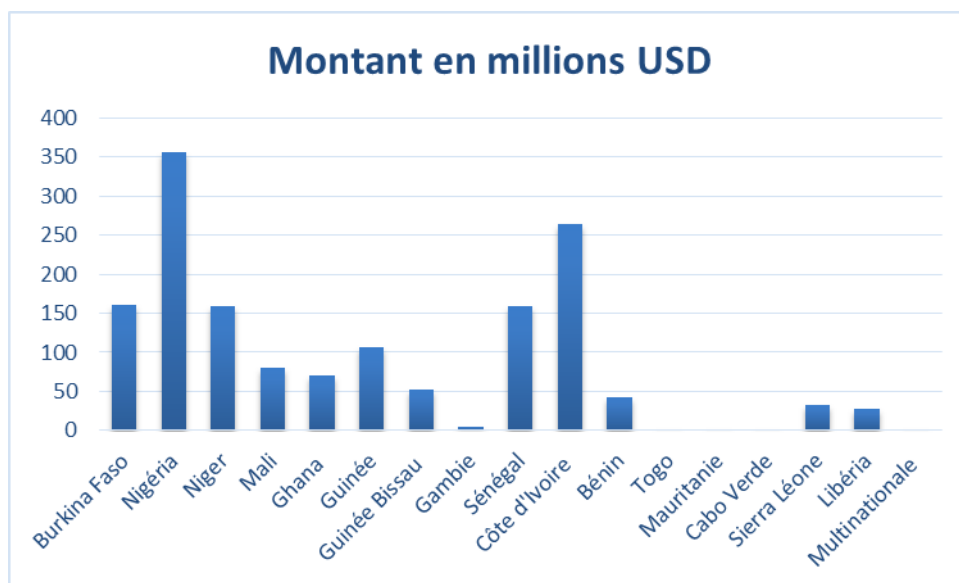


Figure 1 : Cumul des décaissements par pays dans le secteur de l'énergie en Afrique de l'Ouest entre 2014 et 2018

Source : Données de la BAD

La Banque a également accordé au Burkina Faso, un don SEFA (0,98 millions USD) en faveur du programme de soutien pour les mini-réseaux à base d'énergie renouvelable qui vise à améliorer l'environnement propice à la participation du secteur privé au déploiement des mini-réseaux verts et contribuer à augmenter les investissements dans les énergies renouvelables et l'accès à l'électricité. La Banque a enfin approuvé en 2018, le Programme d'appui aux réformes dans le secteur de l'énergie (PARSE) qui contribuera à la mise en place d'un cadre légal et institutionnel propice au développement des projets d'énergie par des développeurs privés dont le cas présent.

Les montants effectivement décaissés par la Banque au profit du secteur énergétique ouest africain (2014-2018) connaissent une hausse substantielle à partir de la ligne de départ de notre évaluation (figure 2). Les décaissements ont atteint un pic en 2016, avec près d'un demi-milliard de dollars US. Au cours des années 2017 et 2018, les décaissements sont redescendus en dessous de 400 millions US ; mais demeurent très largement supérieurs aux niveaux atteints en 2014 et 2015.

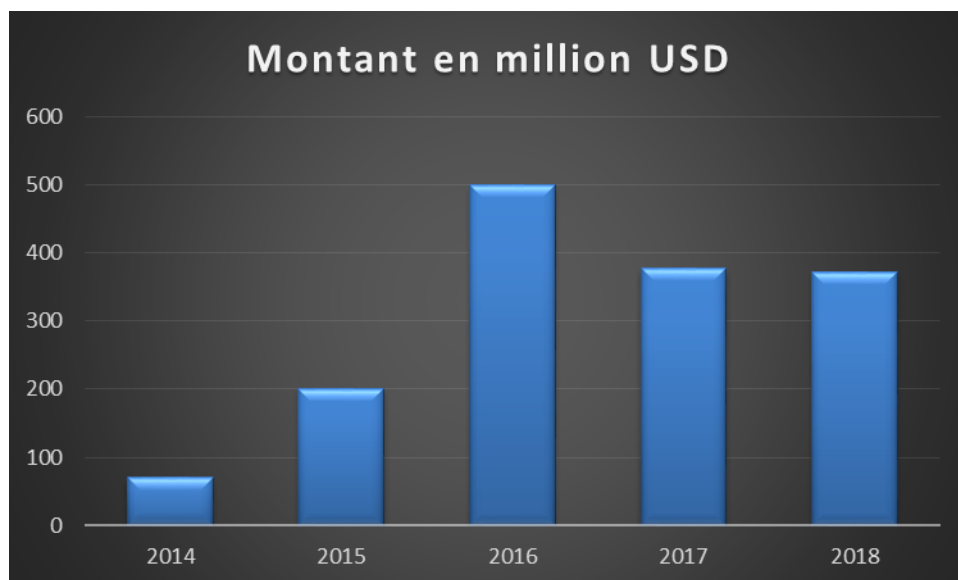


Figure 2 : Évolution des décaissements dans le secteur énergétique en Afrique de l'Ouest entre 2014 et 2018

Source : Données de la BAD

Le décaissement global en faveur des **énergies renouvelables** au cours des cinq dernières années est très faible (figure 3). En effet, la part relative des énergies propres est de 1,48% ; ces énergies n'incluent pas l'hydroélectricité qui a absorbé 14,65% des décaissements effectués par la Banque au profit du secteur énergétique ouest africain durant cette période.

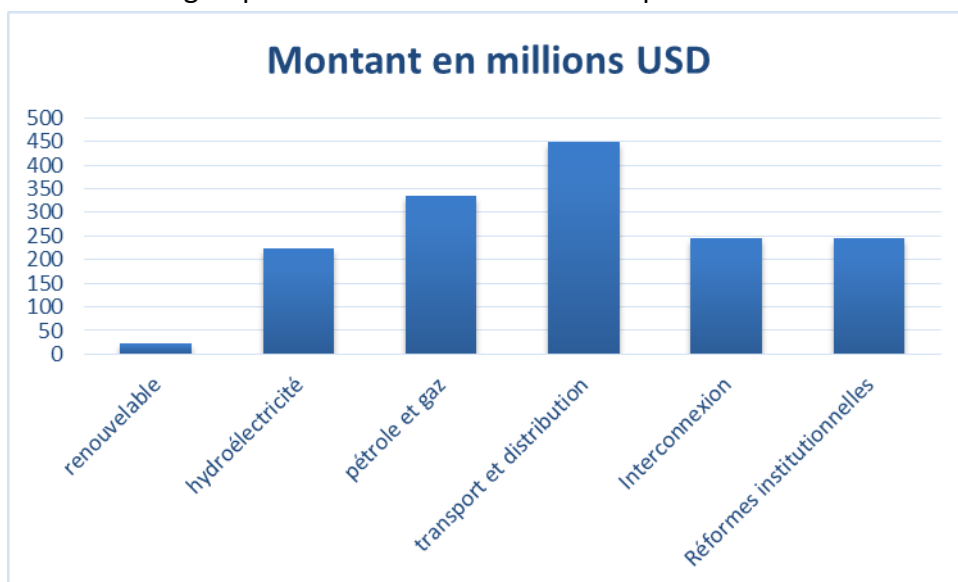


Figure 3 : Montants décaissés en Afrique de l'Ouest selon les sources d'énergie entre 2014 et 2018

Source : Données de la BAD

Les ressources financées par la BAD dans le secteur énergétique ouest africain durant les cinq dernières années proviennent de plusieurs instruments financiers. Les emprunts publics des Etats au près du guichet BAD représentent 40,32 % des décaissements au cours des 5 dernières années ; cependant seul 5 projets dont 2 au Nigéria, 2 autres projets en Côte d'Ivoire et 1 projet au Sénégal ont été éligibles à ce guichet. Le Guichet BAD a mobilisé également au profit du secteur privé sous forme de prêt senior 10,17% des décaissements à 4 entreprises installées au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et en Sierra Léone. Les prêts du Fonds Africain de Développement ont bénéficié à 19 projets représentant 31,37% du décaissement global des cinq dernières années. Quant aux subventions du Fonds Africain de Développement, elles ont mobilisé 10,36% du financement du secteur énergétique en Afrique de l'ouest.

Afin de mobiliser les ressources nécessaires pour financer les projets énergétiques, la BAD a recours au mécanisme de co-financement. Cependant, les montants activement mobilisés sont très en deçà des engagements souscrits durant Les cinq dernières années. En effet, sur un volume global de 2 milliards 848 millions 297050 USD, à peine 7,22% a été effectivement décaissé. Cette situation est d'autant plus préjudiciable au développement du secteur énergétique ouest africain car le co-financement prend en charge 63,26% du coût total des 52 projets énergétique de cette fourchette de temps. La Chine a décaissé environ 50 millions USD en faveur du projet NEP au Nigéria soit 24,42% du co-financement décaissé au cours de cette période. EU Africa ITF impliqué dans deux projets d'interconnexion et un autre projet sur l'appui institutionnel a mobilisé 61 millions USD entre 2014 et 2018 ; ce qui représente 30,10% des décaissements.

Le co-financement du secteur des énergies propres a concerné 7 projets. Toutefois, parmi les 7 projets cofinancés dans les énergies renouvelables, seul le programme solaire Yeleen au Burkina Faso portant sur l'électrification rurale a bénéficié d'un décaissement effectif de la part du fonds vert climat à hauteur de 24,5 millions USD. L'analyse de l'évolution du cofinancement dans le secteur énergétique des cinq dernières années laisse apparaître une progression importante en 2018 (figure 4). Au cours de l'année 2018, les énergies renouvelables hors hydroélectricité ont absorbé 16,19% du co-financement effectivement mobilisé par la Banque. L'essentiel du co-financement de 2018 est consacré à deux projets d'interconnexions (Guinée-Niger-Burkina Faso-Bénin) et (Guinée-Mali). Un projet de centrales hybrides au Nigéria (NEP) afin de réduire la dépendance à l'égard des générateurs diesel a bénéficié pour sa part un co-financement de 50,273 millions USD de la part de la China Africa Growing Together Found, toujours en 2018.

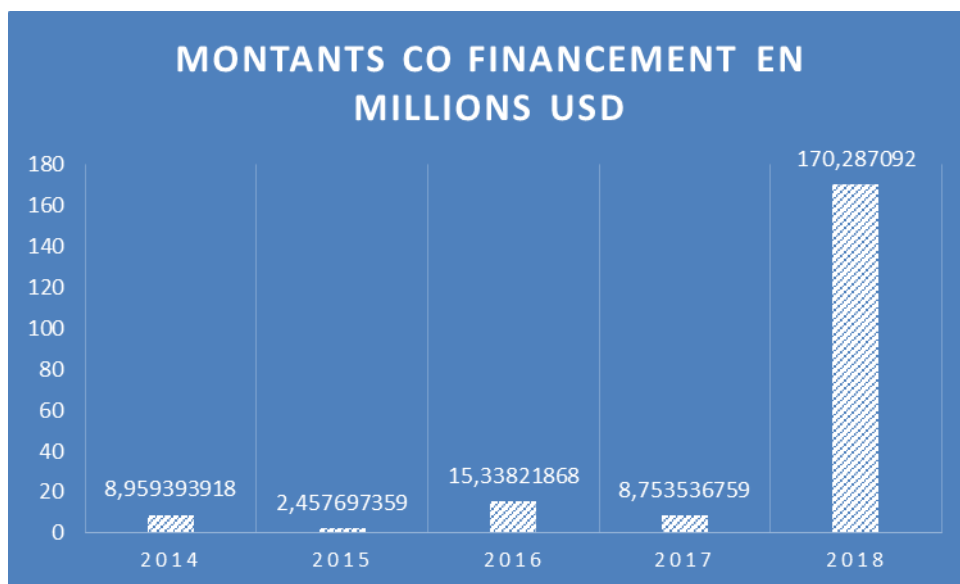


Figure 4 : Montant co-financement au cours des cinq dernières années dans l'énergie

Source : Données de la BAD

Enfin, nous n'avons pas enregistré un décaissement au profit de centrale à charbon si l'on se fie aux données fournies par la BAD même si le financement complémentaire de 5 millions USD au profit de la centrale à charbon de Sendou a été effectué au cours de cette période. En témoigne la signature, le 28 juin 2016 du prêt supplémentaire au Projet de Centrale électrique de Sendou⁷ (Sénégal), qui porte sur le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance d'une centrale électrique de 125 MW utilisant du charbon comme combustible de base, suivant la formule "Build, Own, Operate (BOO)".

Par ailleurs, les données fournies par la BAD au Consultant ne font nullement mention du projet Dangote Limited industries approuvé en 2014⁸. Ce projet consiste à construire et exploiter une raffinerie de pétrole ainsi qu'une usine de fabrication d'engrais au Nigéria. D'un coût total de 9 milliards de dollars, le prêt de la BAD au projet plus exactement son guichet secteur privé est de 300 millions USD.

3.3 Leçons apprises et les meilleures pratiques en matière de politique énergétique

Si toutes les réserves d'énergies fossiles étaient extraites, utilisées, brûlées, il en résulterait une hausse moyenne des températures de 9 °C à l'horizon 2100 : plus de 80 % des réserves de charbon, 50 % des réserves de gaz et 30 % des réserves de pétrole doivent rester dans le sol.

⁷ <https://projectsportal.afdb.org/dataportal/VProject/show/P-SN-F00-005?lang=fr>

⁸ <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/afdb-approves-usd-300-million-loan-to-boost-fuel-supply-and-fertilizer-production-in-nigeria-13314>

Toutefois, il est évident que rien ne pourra se faire contre les compagnies pétrolières, charbonnières et gazières, dont la puissance financière, le capital technologique et l'influence politique sont reconnues de tous. Il conviendra donc de s'appuyer sur elles pour aboutir par étapes à une énergie décarbonée.

Toutefois, le monde est arrivé à un point où le risque financier lié à la détention de titres fossiles devient tangible, rendant incertaine la rentabilité des capitaux investis : la dette climatique affecte les marchés financiers. Par conséquent, la finance se verdit et, banquiers, assureurs, gestionnaires de fonds et administrateurs font le compte du coût des catastrophes naturelles.

Par ailleurs, le mouvement de désinvestissement des énergies fossiles convainc de plus en plus d'institutions, publiques ou privées, qui se détournent d'un secteur considéré à la fois comme risqué et nocif pour le climat. Selon Stephen Heinz, le président du Rockefeller Brothers Fund l'initiative est à encourager pour deux raisons : « un impératif moral de sauver la planète », et la « rationalité économique », car « les actifs dans les énergies fossiles sont risqués et perdent de la valeur ».

D'après Pascal Canfin, ancien ministre du développement, désormais directeur exécutif de WWF France et conseiller principal pour le think tank World Resources Institute, il sera bientôt possible de poursuivre en justice un fonds de pension, une banque ou une compagnie d'assurance, qui ne tiendrait pas assez en compte le risque climatique.

En effet, la création d'une Cour climatique a été évoquée en marge de la COP21. D'un autre côté, la notion de justice climatique se structure dans de nouvelles formes de recours : les citoyens peuvent traduire les États devant les tribunaux, comme cela a été le cas en 2015 aux Pays-Bas.

Sachant que le charbon est responsable de 47 % des émissions mondiales, son abandon est plus que jamais d'actualité.

Fort heureusement, la BAD n'est pas restée en marge de ce processus. Son président, Akinwumi Adesina, a présenté à New-York⁹ les efforts engagés pour fermer les centrales à charbon sur le continent et construire la « plus grande zone d'énergie solaire de la planète » dans la partie aride du Sahel.

Il est heureux de l'entendre affirmer que « le charbon n'a plus sa place en Afrique, il appartient au passé. L'avenir est aux énergies renouvelables. En ce qui nous concerne, à la Banque africaine de développement, nous sommes en train de nous débarrasser du charbon », en s'adressant aux quelques 200 délégués du Sommet Action Climat, lors de la 74^{ème} Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies. Il a aussi annoncé le déploiement, en 2020, d'un plan de 500 millions de dollars américains mis en œuvre par la Banque pour la production d'énergie verte, qui devrait générer des investissements totaux de 5 milliards de dollars. Ce plan doit permettre aux pays d'Afrique de « passer du charbon et des combustibles fossiles aux énergies renouvelables », a-t-il affirmé.

⁹ <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/assemblee-generale-de-lonu-le-charbon-na-plus-sa-place-en-afrique-lavenir-est-aux-energies-renouvelables-affirme-akinwumi-adesina-30404>

4 Conclusion et recommandations

Le secteur énergétique est sans nul doute le domaine d'intervention prioritaire le plus transversal dans l'atteinte des cinq objectifs stratégiques du Groupe de la Banque Africaine de Développement. En effet, nous ne pouvons pas envisager l'industrialisation du continent sans l'accès à une énergie fiable et compétitive. L'énergie est également indispensable pour l'amélioration des conditions de vie des populations africaines y compris les femmes qui s'attèlent au quotidien à des tâches pénibles faute d'électricité. En outre, l'énergie constitue aujourd'hui un outil d'intégration du continent à travers l'interconnexion des réseaux électriques des pays et la mise sur pied d'un marché régional de l'électricité. En somme, l'énergie est indispensable pour l'atteinte des objectifs de développement durable.

L'évaluation du portefeuille des opérations du Groupe de la Banque Africaine de Développement dans le secteur de l'énergie en Afrique de l'ouest met en évidence une très forte volonté politique pour rattraper le retard criard du continent dans ce secteur. Cette forte résolution de la BAD à résorber le gap énergétique de l'Afrique de l'ouest mobilise aussi les États à travers la CEDEAO ainsi que les partenaires techniques et financiers. Dans cet élan, plusieurs politiques et initiatives ont été entreprises par la Banque Africaine de Développement en faveur de l'accès à l'énergie pour tous les africains à l'horizon 2025 sans compromettre ses propres engagements en faveur du climat.

Malgré toutes les avancées qui ont été notées dans le développement du secteur énergétique ouest africain, de nombreux défis persistent. Au cours des cinq dernières années, le cumul des décaissements en faveur du secteur énergétique ouest africain a atteint 1,5 milliards de dollars US. Cependant, l'accroissement naturel de la population, la demande d'électricité sans cesse croissante, le faible pourcentage de population ayant accès à l'électricité notamment en milieu rural (etc.) rendent plus complexe l'ambition de la Banque d'atteindre l'accès universel de l'électricité en Afrique à l'horizon 2025.

Au terme de cette étude, nous sommes en mesure de formuler quelques recommandations à l'endroit des décideurs.

La première concerne la contribution des Gouvernements dans les projets énergétiques. Nous pensons qu'elle devrait être revue à la hausse car la contrepartie des États sert le plus souvent à financer le volet environnemental et social notamment les études d'impact environnemental et social et les indemnités. Cette recommandation est justifiée par les plaintes qui sont particulièrement nombreuses dans les projets énergétiques notamment les barrages hydro-électriques.

Conformément au principe de la responsabilité commune mais différenciée dans le réchauffement global de la planète, les États industrialisés du nord responsables de ce phénomène devraient consacrer davantage de ressources financières aux projets énergétiques portant sur le renouvelable.

Deuxièmement, les partenaires techniques et financiers devraient améliorer le taux de décaissement de leur engagement et ériger l'énergie renouvelable en priorité. En perspective de l'exploitation des hydrocarbures dans beaucoup de pays ouest africain, une réflexion stratégique doit être menée sur la conciliation des opportunités énergétiques nouvelles et l'impératif de réduire les gaz à effet de serre.

En outre, FMO un des bailleurs du projet de la centrale à charbon de Sendou au Sénégal a abandonné le charbon en 2015 en cours de route, contrairement à la BAD qui reste au niveau du discours. En effet, la politique du secteur de l'énergie du Groupe de la BAD adoptée en 2012 n'exclut toujours pas le financement de projets de centrale électrique à base de charbon, malgré les propos du Président de la BAD en septembre 2019 au Sommet des nations Unis sur le Climat¹⁰. Nous estimons donc que cette politique du secteur de l'énergie n'est plus en phase avec les engagements de la BAD sur le Climat. En conséquence, il urge de procéder à sa révision pour confirmer définitivement l'abandon du charbon par le Groupe de la Banque Africaine de Développement. A défaut, nous conseillons vivement à la BAD de faire une déclaration officielle en ce sens.

Enfin, cette étude a également révélé des limites sur l'accès à l'information à la BAD qui a encore des efforts à faire dans ce sens. Ainsi, le portail de l'énergie de la BAD est certes une avancée, mais il gagnerait à être mise à jour régulièrement tout en veillant à l'accès à l'information en temps réel pour prétendre pleinement à son ambition d'être un centre de connaissance de référence.

¹⁰ « *Le charbon n'a plus sa place en Afrique, il appartient au passé (...) L'avenir est aux énergies renouvelables. En ce qui nous concerne, à la Banque africaine de développement, nous sommes en train de nous débarrasser du charbon* »,

Références bibliographiques

- Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (2013). Quarante-troisième session ordinaire du sommet des Chefs d'États et de Gouvernements. Acte additionnel A /SA.2/07/13 sur la politique d'efficacité énergétique de la CEDEAO. 7 p.
https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2015/02/2_POLITIQUE_EFFICACITE_ENERGETIQUE.pdf
- Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (2013). Quarante-troisième session ordinaire du sommet des Chefs d'États et de Gouvernements. Acte additionnel A /SA.3/07/13 sur la politique d'énergie renouvelable de la CEDEAO. 109 p.
https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2015/02/3_Politique_EnergieRenouvelable.pdf
- Conférence des Parties Vingt et unième session : Adoption de l'Accord de Paris, 30 novembre-11 décembre 2015
- Groupe Banque de Banque Africaine de Développement (2011). Politique du secteur de l'énergie du Groupe de la BAD. 52 p.
[https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/Politique du Secteur de l'energie du groupe de la BAD.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/Politique_du_Secteur_de_l_energie_du_groupe_de_la_BAD.pdf)
- Groupe Banque de Banque Africaine de Développement (2013). Système de sauvegardes intégrées du groupe de la Banque Africaine de Développement. 74 p.
[https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/Décembre 2013 - Système de sauvegardes intégrés de la BAD - Déclaration de politique et sauvegardes opérationnelles.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/Décembre_2013_-_Système_de_sauvegardes_intégrés_de_la_BAD_-_Déclaration_de_politique_et_sauvegardes_opérationnelles.pdf)
- Groupe Banque de Banque Africaine de Développement (2016).
https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/finance_climatique_bad_2019.pdf
- Groupe Banque de Banque Africaine de Développement (2016). Deuxième Plan d'action pour les changements climatiques de la Banque africaine de développement. 2016 – 2020. 60 p.
<https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/BanqueAfricaineDeDeveloppement-PlanPourLesChangementsClimatiques2016-2020.pdf>
- Groupe Banque de Banque Africaine de Développement (2016). Le "New Deal" pour l'énergie en Afrique, un partenariat révolutionnaire pour éclairer et électrifier le continent d'ici à 2025, progrès sur la mise en œuvre
[https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Brochure New Deal -vf.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Brochure_New_Deal_vf.pdf)
- Groupe Banque de Banque Africaine de Développement (2019). Instruments de financement climatique à la Banque africaine de développement. 32 p.
- Groupe Banque de Banque Africaine de Développement (SD). Revue des réformes du secteur de l'électricité en Afrique. 82 p.

https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/power_reforms_report_french.pdf)

- Groupe Banque de Banque Africaine de Développement : Rapport annuel 2015
- Groupe Banque de Banque Africaine de Développement : Rapport annuel 2016
- Groupe Banque de Banque Africaine de Développement : Rapport annuel 2017
- Groupe Banque de Banque Africaine de Développement : Rapport annuel 2018
- Groupe Banque de Banque Africaine de Développement : Rapport annuel 2014
- Groupe de la Banque Africaine de Développement (2011) : Plan d'action pour les changements climatiques 2011-2015.

<https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/Plan%20d%27action%20sur%20le%20changement%20climatique%20%28CCAP%29%202011-2015.pdf>

- Mécanisme Indépendant d'Inspection – Projet de centrale électrique à charbon de Sendou – Rapport de vérification de la conformité - Requête n° RQ 2016/2 – Mai 2018
- Portail énergie Groupe de la BAD : <https://africa-energy-portal.org/database>

Annexes

Annexe 1: *Listes des participants à la réunion avec la BAD*

- BALDEH Henry Paul Batchi, Directeur du Département du Développement des Systèmes Electriques
- DIALLO Amadou Bassirou, Ingénieur en chef énergie, Division énergie pour l’Afrique du Nord, de l’Ouest et du centre
- NACEUR Ihcen, Consultant - analyste de données
- SCHROTH Daniel, Dr. Daniel Schroth, Advisor to the Vice President for Power, Energy, Climate and Green Growth at the African Development Bank

Annexe 2: *GUIDE D’ENTRETIEN AVEC LA BAD*

NB. Préciser que le champ d’investigations de limite à l’Afrique de l’Ouest

- **Division de la conformité et des sauvegardes**
 - ✓ Quelles sont les mesures prises par la Banque pour être en phase avec l’accord de Paris ?
 - ✓ Les investissements de la Banque dans le secteur de l’énergie sont-elles conformes avec ses propres normes de sauvegarde environnementale ?
 - ✓ La banque rencontre-t-elle des difficultés à faire respecter son SSI par les emprunteurs ?
 - ✓ Comment procède la Banque pour s’assurer de la conformité avec son SSI dans les différentes phases du cycle des projets financés ? dispose-t-elle de moyens coercitifs, si oui, quel est leur portée ? leur efficacité ?
 - ✓ Quelle leçon tirer de la centrale de Sendou ?
 - ✓ Quels sont les défis à relever par la Banque dans la promotion des énergies propres ?
 - ✓ Peut-on espérer un abandon du financement du charbon par la Banque, si oui quel est l’échéance ?
- **Département énergie**
 - ✓ La politique de la BAD dans le secteur de l’énergie est-elle en phase avec les exigences du contexte mondial actuel en la matière, particulièrement l’Accord de Paris sur le Climat ?
 - ✓ Les investissements de la BAD dans le secteur de l’énergie sont-elles conformes avec ses principes directeurs dans le domaine ?
 - ✓ Au cours des 5 dernières années comment a évolué la proportion du financement allouée aux énergies propres ?
 - ✓ Quelles sont les leçons apprises de la mise en œuvre de la politique énergétique
 - ✓ Quel sont les meilleures pratiques à capitaliser ?
 - ✓ Qu’envisage la Banque pour la pérennisation des acquis
 - ✓ La Formulation d’une nouvelle politique dans le secteur de l’énergie (pour la mettre en conformité avec les exigences du contexte mondial) est-elle à l’ordre du jour ?

Annexe 3: Niveaux d'accès à l'électricité en Afrique de l'Ouest de 2014 à 2017 ¹¹

Pays	Indicateur	2014	2015	2016	2017
Bénin	Population ayant accès à l'électricité au niveau National (% de la population)	34,1	40	41,4	30
Bénin	Population ayant accès à l'électricité en milieu rural (% de la population)	13,7	17,2	18	9,1
Bénin	Population ayant accès à l'électricité en milieu urbain (% de la population)	55,8	69,1	70,8	73,8
Burkina Faso	Population ayant accès à l'électricité au niveau National (% de la population)	19,2	18,5	19,2	17,7
Burkina Faso	Population ayant accès à l'électricité en milieu rural (% de la population)	3	1	0,8	1,5
Burkina Faso	Population ayant accès à l'électricité en milieu urbain (% de la population)	58	59,4	60,7	58,1
Cap Vert	Population ayant accès à l'électricité au niveau National (% de la population)	87,9	90,2	92,6	96,1
Cap Vert	Population ayant accès à l'électricité en milieu rural (% de la population)	81,3	86,4	91,8	88,6
Cap Vert	Population ayant accès à l'électricité en milieu urbain (% de la population)	91,5	92,2	93	100
Côte d'Ivoire	Population ayant accès à l'électricité au niveau National (% de la population)	61,9	64,1	64,3	59,9
Côte d'Ivoire	Population ayant accès à l'électricité en milieu rural (% de la population)	27,2	30	38,1	31,5
Côte d'Ivoire	Population ayant accès à l'électricité en milieu urbain (% de la population)	92,1	92,9	92	88
Gambie	Population ayant accès à l'électricité au niveau National (% de la population)	45,2	46,5	47,8	45,4
Gambie	Population ayant accès à l'électricité en milieu rural (% de la population)	14,4	14,9	15,5	13
Gambie	Population ayant accès à l'électricité en milieu urbain (% de la population)	66,6	67,8	69	66,4
Ghana	Population ayant accès à l'électricité au niveau National (% de la population)	78,3	75,7	79,3	84,3
Ghana	Population ayant accès à l'électricité en milieu rural (% de la population)	63	60,3	66,6	68,8
Ghana	Population ayant accès à l'électricité en milieu urbain (% de la population)	90,8	88,8	89,8	96,8
Guinée	Population ayant accès à l'électricité au niveau National (% de la population)	29,9	31	33,5	17,2

¹¹ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/eg.elc.accs.zs>

Pays	Indicateur	2014	2015	2016	2017
Guinée	Population ayant accès à l'électricité en milieu rural (% de la population)	2,3	2,4	6,9	1
Guinée	Population ayant accès à l'électricité en milieu urbain (% de la population)	77,7	79,3	82,2	86,2
Guinée-Bissau	Population ayant accès à l'électricité au niveau National (% de la population)	17,2	14	14,7	10,4
Guinée-Bissau	Population ayant accès à l'électricité en milieu rural (% de la population)	4	0	NA	7,6
Guinée-Bissau	Population ayant accès à l'électricité en milieu urbain (% de la population)	33,1	29,3	29,8	24,1
Libéria	Population ayant accès à l'électricité au niveau National (% de la population)	9,4	13,8	19,8	9,9
Libéria	Population ayant accès à l'électricité en milieu rural (% de la population)	1,4	4,6	1,3	3,2
Libéria	Population ayant accès à l'électricité en milieu urbain (% de la population)	14,8	23,2	34	36,4
Mali	Population ayant accès à l'électricité au niveau National (% de la population)	31,8	37,6	35,1	38,3
Mali	Population ayant accès à l'électricité en milieu rural (% de la population)	0	0	1,8	6,4
Mali	Population ayant accès à l'électricité en milieu urbain (% de la population)	77,2	83,1	83,6	83,1
Niger	Population ayant accès à l'électricité au niveau National (% de la population)	15	16,6	16,2	12,2
Niger	Population ayant accès à l'électricité en milieu rural (% de la population)	4,4	7,1	4,7	1,3
Niger	Population ayant accès à l'électricité en milieu urbain (% de la population)	62,1	60,2	65,4	68,2
Nigéria	Population ayant accès à l'électricité au niveau National (% de la population)	56,4	52,5	59,3	59,8
Nigéria	Population ayant accès à l'électricité en milieu rural (% de la population)	31,7	32,8	41,1	40,2
Nigéria	Population ayant accès à l'électricité en milieu urbain (% de la population)	84,3	81,5	86	79,8
Sénégal	Population ayant accès à l'électricité au niveau National (% de la population)	61	60,5	64,5	65,2
Sénégal	Population ayant accès à l'électricité en milieu rural (% de la population)	32,7	31,8	38,3	43,5
Sénégal	Population ayant accès à l'électricité en milieu urbain (% de la population)	85	86,9	87,7	90
Sierra Léone	Population ayant accès à l'électricité au niveau National (% de la population)	16	16,5	20,3	19,5

Pays	Indicateur	2014	2015	2016	2017
Sierra Léone	Population ayant accès à l'électricité en milieu rural (% de la population)	0	0	2,5	20,2
Sierra Léone	Population ayant accès à l'électricité en milieu urbain (% de la population)	42,2	43,4	46,9	48,6
Togo	Population ayant accès à l'électricité au niveau National (% de la population)	45,7	45	46,9	35,8
Togo	Population ayant accès à l'électricité en milieu rural (% de la population)	16,3	18,6	19,4	16,2
Togo	Population ayant accès à l'électricité en milieu urbain (% de la population)	83,2	84,7	87,4	63,8